



L'UNSA, votre alliée du quotidien

UNSA DPMP CDSPM-TTPS-CONTRÔLEURS

Extinction des corps des TTPS et contrôleurs ?

Depuis plusieurs semaines, l'Élu en charge de la sécurité et la DPMP indiquent aux Syndicats (lors de différentes instances CST, FSSST...) qu'à terme, et sans fixer pour l'instant d'échéance, la DPMP sera composée au niveau opérationnel de 2 corps de métier :

- Policiers Municipaux
- Agents d'Accueil et de Surveillance (AAS)

Exit les TTPS, contrôleurs, ISVP, ASP...

L'Administration nous rappelle à chaque rencontre, l'importance de convaincre les collègues ISVP, ASP, TTPS et Contrôleurs d'effectuer la Formation Initiale d'Application (FIA) afin de basculer dans la filière des Policiers Municipaux.

Toutefois, pour celles ou ceux pour lesquels il reste quelques années de service à effectuer, l'Administration serait plus « tolérante » et les laisserait finir leur carrière dans leurs corps de métier actuels.

Être "**POLICIER** municipal" est un autre métier et il est important de s'y engager avec envie et clarté.

Un COSUI (Comité de suivi de réforme) sera tenu par le Secrétariat Général de la Ville de Paris et aurait lieu fin juin-début juillet 2023 afin de discuter de cette réorganisation et d'éventuels fin de corps.

A l'UNSA, fort heureusement, nous réfléchissons sur cette question depuis la création de cette PM.

Après concertation avec nos collègues TTPS, Contrôleurs et CDSPM, nous avons proposé le 22 juin 2023 au Directeur Adjoint de la DPMP, lors d'une audience que les **collègues B** qui n'intégreraient pas le corps des CDSPM, pourraient être reversés, dans le corps des agents de **MAITRISE** de manière à intégrer une filière **valorisante et favorable** :

- Agent de Maitrise -
- Agent Supérieur d'Exploitation -
- Chef d'exploitation -

D'autre part, concernant **l'extinction des corps en B**, il a été précisé par Le directeur adjoint et le sous-directeur des ressources Humaines et des Méthodes de la DPMP que 2 options étaient possibles :

- **-PROGRESSIVE** : extinction progressive (plus de recrutement) ;

- **-RADICALE** : suppression des corps par délibération du conseil de Paris (ce qui s'est déjà produit pour d'autres corps de métier de la Ville, mais leur reclassement était plus favorable, comme par exemple les Agents de Logistique Générale.

Toutefois, il a été évoqué également par l'Administration la possibilité de conserver la filière naturelle de la surveillance en B en reclassant les TTPS-TSEP en TTPS -TSAM (changement de spécialité). Un véritable retour en arrière pour la DPMP !

Nous avons maintenu notre proposition pour permettre aux collègues d'avoir une évolution de leur carrière plus favorable.

Concernant les CONTRÔLEURS qui n'existent qu'à la DPMP (ainsi qu'à la Préfecture de Police), cela ne serait également que provisoire, car l'extinction de ce corps est souhaitée par la PP et quelques contrôleurs de la DPMP sont encore en situation de détachement. Nous vous proposons de nous contacter afin d'échanger sur votre devenir.

Pour finir et conformément à notre engagement, nous avons demandé pour nos collègues Chefs de Service de Police Municipale, une revalorisation supplémentaire de l'IFTS de 500 euros mensuels compte tenu de leurs responsabilités et afin de rendre plus attractive la filière PM.

Les négociations ne font que commencer, nous reviendrons vers vous.

Ne restez plus isolés, rejoignez-nous, ensemble, nous serons plus forts !
UNSA - Force de propositions